NOMMER LES ORIENTATIONS VERS UNE STRUCTURE SPECIALISÉE

Thésaurus concerné : Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

▪ Comment nommer les orientations vers une structure spécialisée ?

Outre la possibilité offerte de tracer, à l'issue d'une visite, les orientations vers un professionnel de santé ou apparenté, les orientations vers des structures spécialisées peuvent, elles aussi, être renseignées dans le DMST grâce à un Thésaurus dédié.

▪ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des orientations vers une structure spécialisée ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis.

▪ Que prévoit la réglementation ?

L'article L. 4624-8 du Code du travail précise que le « dossier médical en santé au travail, constitué par le médecin du travail ou, le cas échéant, un des professionnels de santé mentionnés au premier alinéa du I de l'article L. 4624-1, retrace dans le respect du secret médical les informations relatives à l'état de santé du travailleur, aux expositions auxquelles il a été soumis ainsi que les avis et propositions du médecin du travail, notamment celles formulées en application des articles L. 4624-3 et L. 4624-4 ».

L'article R. 4624-45-4 du Code du travail prévoit que le DMST comprenne les éléments suivants :

« 1° Les données d'identité, incluant l'identifiant national de santé mentionné à l'article L. 1111-8-1 du code de la santé publique, les données médico-administratives du travailleur nécessaires à la coordination de sa prise en charge en matière de santé et, le cas échéant, les données d'identité et de contact de son médecin traitant ;

2° Les informations permettant de connaître les risques actuels ou passés auxquels le travailleur est ou a été exposé, notamment les informations relatives aux caractéristiques du ou des postes de travail et au secteur d'activité dans lequel il exerce, les données d'exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 du code du travail ou toute autre donnée d'exposition à un risque professionnel de nature à affecter l'état de santé du travailleur, ainsi que les mesures de prévention mises en place ;

3° Les informations relatives à l'état de santé du travailleur recueillies lors des visites et examens nécessaires au suivi individuel de son état de santé ;

4° Les correspondances échangées entre professionnels de santé aux fins de la coordination et de la continuité de la prise en charge du travailleur ;

5° Les informations formalisées concernant les attestations, avis et propositions des professionnels de santé au travail, notamment celles formulées en application des articles L. 4624-1, L. 4624-3 et L. 4624-4, les informations délivrées au travailleur sur les expositions professionnelles, les risques identifiés, les moyens de protection, l'existence ou l'absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle, ainsi que les avis médicaux ;

6° La mention de l'information du travailleur sur ses droits en matière d'accès aux données le concernant et sur les conditions d'accès à son dossier médical de santé au travail ;

7° Le cas échéant, le consentement ou l'opposition du travailleur pour les situations prévues respectivement aux articles L. 4624-1 et L. 4624-8 ».

▪ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée, utilisé pour cette saisie

Ce Thésaurus vient en complément de celui des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé. Ce second Thésaurus des orientations a été bâti par les Groupes Thésaurus de Présanse, afin de permettre que l'ensemble des orientations puisse être renseigné.

Ce Thésaurus évolue régulièrement en fonction des besoins des utilisateurs.

Ce Thésaurus comprend 48 libellés actifs :

- centre de lutte antituberculeuse (CLAT)
- centre de vaccination
- centre médico-psychologique
- service social de l'entreprise
- centre de bilan de santé
- centre de consultations de pathologies professionnelles et environnementales
- Cap Emploi
- service médical de l'Assurance Maladie
- service social de l'Assurance Maladie
- cellule de prévention de la désinsertion professionnelle de l'Assurance Maladie
- service de l'assurance retraite
- cellule d'urgence médicopsychologique (CUMP)
- association obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
- fond d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP)
- unité d'insertion socio-professionnelle (COMETE France)
- centre de bilan de compétences
- service hospitalier référent VIH (protocole accident exposant au sang)
- centre anti-douleur
- hôpital - service des urgences
- centre du sommeil
- association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)
- caisse d'allocations familiales (CAF)
- caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

- cellule de maintien en emploi / PDP du PSTI
- cellule handicap de l'entreprise
- centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (CAARUD)
- centre d'addictologie (CSAPA, ...)
- centre de formation professionnelle
- centre de réadaptation / rééducation
- centre de rééducation professionnelle
- commission de réforme (fonction publique)
- comité médical (fonction publique)
- fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)
- fonds de gestion des comptes personnels de formation (CPF)
- foyer d'hébergement
- inspection du travail
- maison départementale des personnes handicapées (MDPH) / maison départementale de l'autonomie (MDA)
- organisme complémentaire de santé
- organisme de logement / bailleur
- organisme de prévoyance
- organisme de retraite (de base, complémentaire)
- organisme financier
- Pôle Emploi
- service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- service social de la CARSAT
- service social du SPSTI
- service social extérieur à l'entreprise (autre que SPSTI)
- services à la personne

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de huit digits..

Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SPSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SPSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2023 et 2024 » est annexé au présent guide.

Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée entre les versions 2023 et 2024.

La version 2024 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :

THÉSAURUS Version 2024 HARMONISÉS

Télécharger le Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée

(Cf. annexe n°76)